

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CANAL DES ROTOURS

Département de GUADELOUPE (971) / Commune de Morne-à-l'Eau (97111)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Radier de la route nationale n° 6	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Numérisation côté aval de la route nationale N6 à partir de l'Orthophoto. Limite confondue avec le trait de côte HistoLitt.</p> <p>Positionnement connu précisément</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

